

Égalité des territoires

L'Assemblée nationale a voté en première lecture, le 27 novembre, le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, présenté par le ministre François Lamy.

de la ville dans les territoires, la loi permettra la mise en mouvement de tous les acteurs autour d'objectifs et d'actions partagés, ainsi que l'articulation des instruments spécifiques de la politique de la ville avec ceux des politiques de droit commun».

Ce texte est le fruit d'une large concertation. Pour le préparer, le ministre s'est rendu dans de nombreuses villes, dont Quimper et Brest, le 8 juin 2013, pour échanger avec les élus en charge du logement et de la ville et consulter élus et responsables associatifs afin de connaître leurs attentes. Dans le quartier de l'Europe, à Brest, il avait pu mesurer le travail accompli par la municipalité et les habitants pour changer la physionomie du quartier.

Le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine redéfinit en profondeur le cadre d'action de la politique de la ville. Cette réforme affecte enfin à la politique de la ville les moyens de son ambition : rétablir l'égalité des territoires. Elle engage sa réorientation vers les quartiers les plus fragiles en faisant de la participation des habitants une exigence.

Conformément à l'engagement numéro 27 de François Hollande, le projet de loi prévoit le lancement d'un nouveau programme national de renouvellement urbain. Au total, ce sont 20 milliards d'euros supplémentaires qui seront mobilisés pour améliorer durablement le cadre de vie, développer l'activité économique et favoriser la cohésion sociale entre ces territoires et tout l'ensemble de leur bassin de vie.

Dans un communiqué, le Parti Socialiste s'est « réjoui des évolutions du cadre de la politique de la ville envisagées pour plus de cohérence et d'efficacité. En faisant du contrat de ville la plate-forme d'animation de la politique

La création des conseils citoyens constitue une avancée majeure. C'est une rupture totale avec la politique humiliante du « kârcher » menée par la droite, durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy. D'ailleurs, à Brest et à Quimper, le ministre François Lamy avait particulièrement insisté sur l'importance de cette dimension démocratique, dans tous les projets de rénovation urbaine. Avec la création des maisons du projet, la mise en œuvre du principe de co-construction et la réflexion sur la création d'une fondation des quartiers, la majorité fait le choix de placer chaque habitant et « l'expertise d'usage » au cœur des projets et de donner un nouveau sens à la démocratie locale.



François Lamy à Brest, le 8 juin

Le Parti Socialiste sera aux côtés du gouvernement et de la majorité dans la suite du parcours de cette loi, qui vise à rendre à ces quartiers une place réelle dans la République.

Ce projet de loi sera présenté au Sénat au mois de janvier 2014. 🗳️

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 5/12/2013



Dossier de la semaine

Tous égaux !



Vie de la Fédération

**Un grand moment
démocratique**



Interview

Compte épargne CO2

Avec Jean-Luc Baradat

Indécence

Il aura tout de même fallu plusieurs heures à Philippe Varin pour se rendre compte que l'attribution d'une « retraite chapeau », dans le contexte actuel était totalement inadmissible.

Alors que le groupe PSA-Citroën est en pleine crise industrielle, avec 11 000 emplois supprimés depuis 2012 et la fermeture de l'usine d'Aulnay-sous-Bois. Alors que des concessions importantes en terme de pouvoir d'achat, de durée et d'organisation du temps de travail ont été demandées aux salariés, il n'est pas venu à l'idée des dirigeants de PSA-Citroën que l'attribution d'une retraite chapeau n'était même pas envisageable ?

Heureusement que le réalisme a prévalu. Mais quel aveu de la part des dirigeants de ce groupe !

Vivre ensemble



La question de la laïcité sera présente dans toutes les campagnes municipales. Pour en débattre, Johanna Barasz, membre du cabinet de Vincent Peillon en charge des questions de société et de la laïcité, a animé, le 27 novembre, un débat à Brest autour de ces questions.

La laïcité est une trop belle idée pour la laisser à la droite et l'extrême-droite. Or, depuis quelques années, sous couvert de défense de la Laïcité, des groupuscules très actifs cherchent en fait à stigmatiser les Musulmans et les Juifs.

« Avec la charte de la laïcité, affichée dans toutes les écoles, le ministère de l'Éducation nationale rappelle des principes qui doivent permettre à tout le monde de vivre ensemble », a insisté Johanna Barasz. Car c'est bien ça, la finalité de la laïcité : permettre à chacun, quelles que soient ses croyances ou sa religion, de participer à la vie de la cité. Il n'est donc pas possible de se servir de la laïcité, de se cacher derrière ce beau principe pour exclure qui que ce soit.

Sous le précédent quinquennat, la laïcité n'a sans doute pas été défendue comme il convenait. Mais le ministère de l'Éducation nationale a décidé de remettre cette valeur à l'honneur.

On le sait déjà, l'extrême-droite ne reculera devant rien pour tenter de dresser les Français les uns contre les autres. Or, sous couvert de laïcité, l'extrême-droite cherche à exclure. « Aucune cantine scolaire ne sert de plats Halal ou Kascher », a rappelé Johanna Barasz car déjà, des rumeurs, selon lesquelles des intégristes imposeraient leurs points de vue dans les écoles, circulent.

« Il est important que nous débattions de ces questions de restauration scolaire car nous savons déjà que nous devons répondre à des interpellations pendant la campagne », a indiqué Marc Sawicki. C'est là que la charte de la laïcité, affichée dans toutes les écoles de France, est particulièrement précieuse. Elle permet à chacun de bien mesurer que la République et l'école sont laïques. Et c'est justement pour cela que le vivre-ensemble est possible.

Tous égaux!

« Je n'ai pas connu un tel déferlement de la parole haineuse et raciste depuis trente ans », a rappelé Harlem Désir, le 27 novembre, au meeting « Défendre la République contre les extrémismes ».



Unis pour défendre la République

Pour le Premier secrétaire national du Parti Socialiste, « il faut que la gauche assume d'être de gauche, qu'elle renoue avec le rêve français qui était au cœur de la campagne de François Hollande. La marche pour l'égalité n'est jamais achevée. Nous devons être unis et aller partout porter notre message de combat contre l'extrême-droite ! ».

Les attaques dont Christiane Taubira a été victime sur les marches du palais de justice d'Angers, ont en effet mis en évidence une « libération » des discours racistes.

Pour y répondre, le Parti Socialiste et toute la gauche se sont mobilisés, d'abord à Paris pour ce grand meeting commun auquel participaient le PS, les Verts, le PC, les radicaux et le Mouvement unitaire progressiste (MUP).

« Avons-nous encore soif de ces valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ? », a demandé la garde des Sceaux à la tribune du meeting. « Oui, nous avons encore soif, c'est pour cela que nous allons encore leur en parler de la République, de la chose publique, de notre bien commun ! Malgré nos apparences, nos croyances, nos accents, nos handicaps, nos lieux de résidence, nos conditions sociales, nos modes de vie, nos styles vestimentaires, nos régimes alimentaires, nos régimes matrimoniaux, malgré le goût des autres et finalement, grâce aux goûts des autres, nous vivons ensemble. Et nous continuerons de vivre ensemble. »

La mobilisation s'est ensuite développée dans les régions, le 30 novembre, avec plus de 70 marches pour l'égalité et contre l'intolérance dans tout le pays.

À Quimper, près de 1 000 personnes se sont retrouvées place Saint Corentin pour une marche citoyenne qui les a menés jusqu'à l'esplanade François Mitterrand.

Là, avant de laisser les musiciens s'exprimer, Stéphane Lenoel, porte-parole du groupe quimpérois de la Ligue des Droits de l'Homme, et Véronique Le Roux, porte-parole du collectif citoyen à l'initiative de cet appel, ont rappelé les enjeux de cette mobilisation. « Trente ans après la marche pour l'égalité de décembre 1983, il faut une nouvelle fois reprendre cette marche. »

« Le "narcissisme des petites différences", comme disait Freud, est en train de prendre le pas sur le reste. C'est triste. Et c'est grave. La mémoire, et sa fonction sélective plus particulièrement, font oublier à l'être humain qu'à chaque fois qu'il a voulu jouer l'autre contre lui-même, il a fini par se perdre lui aussi et il n'a réussi qu'à progresser qu'en la jouant collectif », a insisté le porte-parole de la LDH qui a appelé à construire plutôt qu'à détruire. C'est certainement plus difficile mais à quoi sert de régner sur un champ de ruines ?



Contre l'intolérance à Quimper, le 30 novembre

Cette marche s'est achevée par un concert, car les organisateurs ont voulu faire de ce rassemblement un moment festif. Solennel, sérieux, grave mais aussi festif car la musique et la fête sont à l'image de la société que veulent bâtir les marcheurs : joyeuse et métissée.

En conclusion de son intervention au meeting de la gauche contre les extrémismes, Harlem Désir a lancé ce mot d'ordre : « Debout les républicains, rallumons les Lumières dont la France est l'héritière ! ».

Un grand moment démocratique

À quoi sert le congrès des maires de France ? Tous les ans, au mois de novembre, les élus de toute la France se retrouvent à Paris, porte de Versailles, pour participer à ce grand rassemblement organisé par l'association des maires de France (AMF).



Jean-Marc Ayrault a engagé un débat avec les élus locaux

engagé des discussions avec les maires sur des aspects très pratiques de la mise en œuvre de cette réforme.

« Ces moments d'échanges entre les élus et les ministres qui prennent vraiment le temps d'expliquer et de répondre aux interrogations, sans nier les difficultés, sont particulièrement importants », estime Gilbert Monfort. « Les

Gilbert Monfort assistait, cette année, à son premier et dernier congrès. Il ne se représentera pas aux élections municipales à Rosporden, en mars prochain. Michel Loussouarn a été désigné premier des socialistes.

« Je n'avais pas le temps, les autres années, de participer à ce congrès mais je voulais, au moins une fois, voir ce qui s'y passe », explique Gilbert Monfort.

Les élus peuvent trouver des réponses à leurs questions pendant le congrès grâce à des débats et des rencontres avec d'autres élus et avec les ministres. « C'est un

grand moment démocratique », estime le maire de Rosporden qui retient surtout de l'édition 2013, le discours de Jean-Marc Ayrault qui a, devant les élus, abordé toutes les questions que se posent les maires. « Son intervention fut d'une grande qualité, tout comme le débat qui a suivi, bien loin des caricatures qu'on peut entendre parfois. » Sur la question des rythmes scolaires aussi, Vincent Peillon a

élus locaux ont aussi pu faire part de leurs inquiétudes en ce qui concerne les finances locales », souligne le maire de Rosporden.

Cette année, le ministre des anciens combattants, Kader Arif, a également présenté aux élus le programme des commémorations pour le 100^e anniversaire du début de la grande guerre. 🌸

Interview

Compte épargne CO2

Avec Jean-Luc Baradat

La start-up 450 vient de lancer le compte épargne CO2. Son créateur, Jean-Luc Baradat, nous explique comment, par des incitations financières, il sera possible de réduire les émissions de CO2 des ménages et des entreprises.

Cap Finistère : Comment est née l'idée de ce compte CO2 ?

Jean-Luc Baradat : Je m'intéresse de près à la question du réchauffement climatique, depuis plus de 30 ans. Mais, à un moment il faut arrêter de parler et agir. On a déjà essayé, avec plus ou moins de succès, plusieurs méthodes pour réduire les émissions de CO2 : on peut limiter la vitesse des voitures, édicter des normes plus strictes de rejet des particules pour les moteurs des voitures, mettre en place des taxes carbone... Après avoir regardé toutes les possibilités permettant de réduire les émissions de CO2, nous sommes arrivés à la conviction qu'il fallait inciter financièrement les ménages et

les entreprises à adopter des comportements plus vertueux.

Cap Finistère : Comment cela fonctionne pour un ménage ? Pour une entreprise ?

Jean-Luc Baradat : Je compare souvent notre démarche à une cure d'amaigrissement. Pour atteindre son objectif, la personne qui veut maigrir doit régulièrement monter sur une balance. Avec les émissions de CO2, c'est la même chose : il faut que les personnes ou les entreprises mesurent ce qu'elles rejettent, c'est-à-dire montent sur la balance et adoptent des comportements plus vertueux. Pour cela elles peuvent se rendre sur notre site pour se créer un compte. En fonction des efforts qu'elles réaliseront (achat d'une voiture électrique pour remplacer une voiture diesel, changement de chaudière, travaux d'isolation thermique etc.) elles recevront des kg de CO2 qu'elles pourront utiliser auprès d'entreprises partenaires pour, par exemple, payer un trajet en train ou acheter un vélo électrique.

Cap Finistère : Pour l'instant sur quel territoire intervenez-vous ?

Jean-Luc Baradat : Nous avons reçu l'agrément de l'État pour expérimenter notre système. Pour l'instant nous sommes présents dans le Finistère mais nous prévoyons d'élargir le périmètre de notre intervention. Dès à présent, des ménages de Lille, Strasbourg ou Marseille peuvent ouvrir un compte CO2, mais nos partenaires sont dans la région brestoise.

Cap Finistère : A-t-il été facile de convaincre Michel Rocard de vous soutenir ?

Jean-Luc Baradat : Nous l'avons déjà contacté en 2009 lorsqu'il défendait l'idée d'une taxe carbone et nous lui avons présenté notre idée. Il avait pris le temps de nous répondre et nous avons engagé un débat. Après avoir vu notre projet, il a accepté de nous soutenir.

En savoir plus : <http://www.compteepargneco2.com/> 🌸



Agenda

9 décembre

20h 15 : Réunion du City group Brest, au local du PS à Brest.

16 décembre

18h 30 : Conseil fédéral au local du PS à Brest.

8 février

Journée fédérale des secrétaires et trésoriers de sections.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428

N° 1028 - Vendredi 6 décembre 2013

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

Maître Nicolas MOCAËR
Notaire à GUIPAVAS
17, place Saint Herbot

Suivant acte reçu par Me MOCAËR, notaire à GUIPAVAS, le 22 novembre 2013, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : SARL DYNAMIC ;
Nom commercial : AZUR CONDUITE ;
Siège : 25, rue de Gaste - BREST ; **Durée :** 99 années ; **Objet :** L'enseignement de la conduite automobile, motocycliste et de tous véhicules à moteur terrestres ou maritimes et toutes activités annexes et complémentaires. Et généralement, toutes opérations commerciales financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ; **Capital social :** 7 500 euros ; **Apports en numéraire :** 7 500 euros ; **Premier Gérant :** Monsieur Pierre-Yves Henri CAVALOC, époux de Madame Soulaf BEN TRAD, demeurant à BREST 21, rue du Muguet. Né à BREST le 16 juin 1977. Immatriculation au RCS de BREST.

Pour avis et mention,
Me Nicolas MOCAËR, Notaire.

SCP Laëtitia LE BOT-LEMAÎTRE

Avocat
3, Square Monseigneur Roulle
29200 BREST
Tél. 02 98 46 32 02 - Fax 02 98 44 76 20

CRÊPERIE CABON-CHARLÈS

SARL à Associé Unique
au capital de 40 000 euros
Siège social : 12, rue du Pont
dit « Pont de Rohan »
29800 LANDERNEAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures prises en date à BREST du 27 novembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL à Associé Unique.
Dénomination :
CRÊPERIE CABON-CHARLÈS.
Siège social : 12, rue du Pont dit « Pont de Rohan » - 29800 LANDERNEAU.
Objet : Exploitation d'une crêperie (sur place et à emporter).
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 40 000 euros (apport en numéraire).
Gérant et Associé Unique : Monsieur CABON Didier demeurant 22, rue Jean Louis Rolland à 29800 LANDERNEAU.
Immatriculation : RCS de BREST.

Pour avis.

PAYSAGES DE L'AULNE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Kergaëric
29590 PONT DE BUIS LÈS QUIMERCHE
509 471 439 RCS QUIMPER

Aux termes d'une décision du 4 novembre 2013, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Kergaëric - 29590 PONT DE BUIS LÈS QUIMERCHE au Le Stum - Rumengol - 29590 LE FAOU, à compter du 1^{er} décembre 2013 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
Société d'Avocats
1, rue Rosemonde Gérard - Kergaradec
BP 90096 - 29802 BREST CEDEX 09
Tél. 02 98 02 38 26 - Fax 02 98 42 25 91

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 27 novembre 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile.

Dénomination :

**SOCIÉTÉ CIVILE DE
PARTICIPATION GESTIMO.**

Siège social : 163, route de Gouesnou - 29200 BREST.

Objet : L'acquisition, la propriété, l'échange, la location, l'administration et la gestion de tout placement tel que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts d'intérêts... de toute nature, y compris les instruments financiers à terme et les opérations assimilées. Le réalisation de toute opération financière y compris immobilière, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participation directe ou indirecte dans toute entreprise par tous moyens ; la gestion de son portefeuille de titres, droits sociaux, valeurs mobilières etc. Le prêt d'argent à ses associés, l'octroi de garantie, nantissement, hypothèque ou autre gage, sûreté réelle, au profit de ses associés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros.

Gérance : Monsieur Gilbert GESTIN demeurant 69, Panorama de Kernisi - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS et Monsieur Cyril GESTIN demeurant 29, Venelle de Kermihiny - 29480 LE RELECQ-KERHUON.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après avoir recueilli l'agrément des associés à la majorité des trois quarts des voix.

Immatriculation : RCS de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

SARL A GEG

au capital de 8 000 euros
Siège social : Lestriguiou
29120 PLOMEUR
RCS QUIMPER 792 843 286

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 12 novembre 2013, a constaté la démission de sa fonction de co-gérant et la cession de ses vingt parts sociales de Monsieur PENCOLÉ Gervan, demeurant 9, chemin des Potiers - 29000 QUIMPER et son remplacement par Monsieur DEPOORTER Michel, demeurant Tremillec - 29120 PLOMEUR et Madame LE PEMP Sylvie, demeurant Bremaoguer - 29750 LOCTUDY. L'acte de cession du 12 novembre 2013 établit que les cédants ont acquis chacun dix parts sociales, soit la totalité des vingt parts sociales du cessionnaire. Elle modifie corrélativement l'article 11 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NÉVEZ du 24 novembre 2013, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination :

NOVA ERA.

Capital social : 2 000 euros en numéraire.
Siège social : 19, impasse Rochou Bihan NÉVEZ (29920).

Objet social : Peinture, placoplâtre, agencement intérieur.

Durée de la société : La société est constituée pour 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

En bref

Orientations budgétaires du Département

Le Conseil général examinera en séance plénière les orientations budgétaires du Département, le lundi 16 décembre.

Comme chaque année Pierre Maille, président du Conseil général, ira ensuite à la rencontre des Finistériens pour leur présenter ce document qui fixe les grandes lignes de l'action du Département pour l'année à venir.

Ces rencontres, ouvertes à tous, se dérouleront le lundi 16 décembre à Quimper - Maison des sports (4 rue Anne Robert Jacques Turgot), de 18h30 à 20h30 et le jeudi 19 décembre à Saint-Thonan - Salle Polyvalente (Place des Noyers), de 18h30 à 20h30.

Président : Monsieur Marc BOURBIGOT, demeurant 28, rue de Kériolet - 29900 CONCARNEAU.

La société sera immatriculée au RCS de QUIMPER (29000).

GM AGENCEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Kergollé
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
537 539 041 RCS BREST

L'associé unique a décidé le 31 octobre 2013, la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 octobre 2013 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Gérard MORVAN, demeurant à Kergollé - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS, associé unique, exerce les fonctions de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
Le Liquidateur.

Suivant acte reçu par Me Marie-Agnès BROUDEUR, le 22 novembre 2013 enregistré au Service des Impôts des entreprises de MORLAIX, le 25 novembre 2013, bordereau n°2012/1246 Case n°1,

Monsieur Franck Claude Gilbert LECUYER, demeurant à PLOUIGNEAU (29610) Prat Al Lann immatriculé RCS BREST n° 401 368 527,

A cédé à

Mademoiselle Cyndie LEBLANC, demeurant à PLOUËGAT MOYSAN (29650) 6, Hent Bel Air, célibataire,

Le fonds de commerce de crêperie et restauration rapide, exploité à MORLAIX (29600) 26, rue Ange de Guernisac, connu sous le nom de LA CRÊPE ENCHANTÉE.

Moyennant le prix de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 euros),

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte,

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Marie-Agnès BROUDEUR, Notaire à PLEYBER CHRIST, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Maître Marie-Agnès BROUDEUR.